

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DES MARTRES-SUR-MORGE

28 septembre 2017 – 19H30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Samya RIOTON Maddy MASSON, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Dominique MODISTA, Didier MONBELLI, Jacques RIOCREUX

Excusés : Laurence BONNETOT procuration à Jean-Jacques REYNAUD
Angélique GARMIS procuration à Anne BOROT
Than N'GUYEN procuration à Maddy MASSON

Absents : Sébastien LEFEVRE, Frédéric GRENIER,

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance

Signature du registre

Début de la réunion à 19h40

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour : le renouvellement d'un contrat CDD agent d'animation, le renouvellement d'un contrat CDD agent technique et le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Protectrice de Chasse. Approbation à l'unanimité

1. Attribution du salon de coiffure

Le conseil municipal reçoit Madame Carole BRISEPIERRE, coiffeuse installée aux Martres sur Morge depuis février 2015. Le bail du local qu'elle occupe actuellement se termine prochainement et elle a demandé si la commune avait un local à lui louer afin d'installer son salon à compter de janvier 2018.

Lors d'une précédente réunion, un accord de principe avait été pris par le conseil municipal pour mettre à disposition la salle, inutilisée actuellement, située au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère. Des devis ont été demandés (électricité, plomberie, peinture et placo).

Une discussion s'engage sur les travaux à effectuer pour la transformation de ce local en salon de coiffure ou en logement, le coût, la présence de commerces au centre bourg, la nature du bail à établir et le montant du loyer à demander à Madame BRISEPIERRE.

Après échanges, le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge les travaux à effectuer dans ce local afin de le louer à Madame BRISEPIERRE, sous réserve des modalités pour l'établissement du bail et de l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.

2. Signature de la convention pour l'aménagement en traverse de la RD 429 (route de Surat) avec le Conseil Départemental

Une convention doit être signée avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation de l'aménagement de RD 429 (route de Surat) en traverse sur notre commune.

Le Conseil Départemental assure la maîtrise d'ouvrage et la totalité du financement estimé à 150.000 € TTC (67.000 € HT pour la part départementale et 58.000 € HT pour la part communale). Le montant de la participation financière de la commune sera recalculé à partir du décompte général et définitif, sans toutefois excéder le montant estimé.

Le conseil municipal, après échanges, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental.

3. Mise en place du service TIPI (Titres Payables par Internet)

La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI : Titres Payés par Internet » dont l'objet est la gestion du paiement par Internet des titres de recettes et factures émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet, les factures de cantine et de garderie directement au Trésor Public.

Après échanges, les membres du conseil municipal approuvent la mise en place du projet TIPI et autorisent Monsieur le Maire à signer avec le Trésor Public la convention correspondante.

4. Renouvellement de la convention au Pôle Santé au Travail

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé de leurs agents et avoir comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions. Notre commune adhère aux services du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en matière de santé au travail. Le coût s'élève actuellement à 75 € par an et par agent.

Après discussions, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune à l'ensemble des prestations proposées par le Pôle santé au travail du Centre de Gestion et à signer la convention correspondante.

5. Adhésion à la convention concernant la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique

Le Centre de Gestion propose aux collectivités d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents. Le coût de cette prestation s'élèverait à 150 € par an. Le Conseil municipal a voté contre à l'unanimité.

6. Attribution officielle du nom « Chemin des Clos »

Une délibération doit être prise afin de nommer officiellement une rue de la commune, notamment pour les services postaux. Le nom « Chemin des Clos » est approuvé à l'unanimité.

7. Signature d'un bail emphytéotique pour les logements sociaux

Concernant le projet de logement sociaux, un bail emphytéotique doit être signé avec Auvergne Habitat pour une durée de 50 ans. Trois possibilités s'offrent à la commune :

- Porter le projet directement avec Auvergne Habitat pour des travaux en 2018, ce qui sous-entend entre autres d'effectuer le rachat de la propriété à l'EPF Smaf ;
- Demander à l'EPF Smaf de porter le projet avec Auvergne Habitat ;
- Attendre que la Communauté de Communes Riom Limagne et volcans nouvellement créé définisse son projet de création en matière de logements sociaux, pour des travaux au plus tôt en 2019.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de contacter les services d'Auvergne Habitat afin de pouvoir étudier avec eux, la meilleure solution à adopter pour la commune.

8. Renouvellement d'un contrat CDD agent d'animation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression des contrats aidés pour les missions d'ATSEM, et propose de renouveler le contrat CDD d'agent d'animation créé le 1er septembre 2017 pour une durée de trois mois dans les mêmes conditions : durée de travail de 32H hebdomadaires rémunérées selon le 1^{er} échelon IB 340 / IM 321 (hors vacances scolaires). Approbation à l'unanimité.

9. Renouvellement d'un contrat CDD agent technique

Dans l'attente d'une réponse de Pôle Emploi pour le devenir des contrats aidés concernant les agents travaillant dans les cantines scolaires, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat CDD d'agent technique créé le 1er septembre 2017 jusqu'au 20 octobre 2017 dans les mêmes conditions : durée de travail de 26H hebdomadaires, rémunérées selon le 1^{er} échelon IB 340 / IM 321. Approbation à l'unanimité.

10. Subvention exceptionnelle

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Protectrice de la Chasse de 1.000 €, suite aux dégradations commises sur son local. Il y a nécessité à présent d'établir une délibération pour le Trésor Public. Approbation à l'unanimité.

11. Questions diverses

- Aménagement extérieur : Le devis proposé par l'Entreprise GUITTARD s'élève à 6 108.48 € TTC et concerne des travaux de renouvellement de plantations et l'aménagement de différents lieux de la commune (place des Charmes, route de Sardon, La Guèle, route de Maringues, cimetière). Cette dépense est subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil Départemental. Approbation à l'unanimité.
- Règlement cantine et garderie : Le règlement intérieur de la cantine et celui de la garderie sont inchangés depuis l'an dernier. Seuls les tarifs ont été modifiés conformément aux délibérations prises par le conseil municipal. Ces documents sont consultables sur le site Internet de la commune www.mairie-martressurmorge.fr (rubrique : Enfants/Jeunesse). Approbation à l'unanimité.

- L'école accueille actuellement un enfant autiste et sa famille souhaiterait le laisser déjeuner à la cantine, trois jours par semaine, dont un avec la présence de son Assistante de Vie Scolaire (AVS). Le personnel en charge de la cantine scolaire serait d'accord pour le prendre en charge. Après discussion, le conseil municipal accepte cette demande mais deux jours par semaine dans un premier temps : le lundi sous la surveillance du personnel municipal et le vendredi avec son AVS. Approbation à l'unanimité
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de l'ouverture le 30 octobre prochain, route de Maringues, d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « La Cabane Enchantée ». Les trois assistantes maternelles, responsables de cet établissement ont fait la demande d'une subvention exceptionnelle à la municipalité pour achat de matériel pédagogique, d'un montant de 387 €. Après discussion, il est décidé de répondre favorablement à leur demande (1 voix contre et 2 abstention).

Fin de la réunion à 22H40.

- ⇒ Il est demandé une nouvelle fois aux propriétaires de chiens de faire preuve de davantage de civisme, de respecter la propreté dans le village (places publiques, trottoirs, espaces verts, squares...). Les déjections canines abandonnées sur la voie publique constituent une infraction et peuvent être sanctionnées.
- ⇒ Il est constaté que le point propre, installé route de Varennes, fait très souvent l'objet de dépôt sauvage de déchets. Le conseil municipal est en réflexion afin de remédier à ce problème.

La propreté du village est l'affaire de tous, elle contribue à la bonne image de la commune et à une meilleure qualité de vie des habitants.